



Les PFAS dans les eaux et les poissons suisses

Les substances alkylées perfluorées et polyfluorées (PFAS) sont des produits chimiques extrêmement persistants qui se dégradent très difficilement dans l'environnement et peuvent s'accumuler dans la chaîne alimentaire. En Suisse, des études montrent que les PFAS sont déjà détectables dans différentes eaux, tant dans les rivières et les lacs que dans les sédiments. Leur présence dans les poissons est particulièrement préoccupante : les mesures effectuées montrent parfois des concentrations élevées, ce qui indique que ces substances ont trouvé leur chemin dans les écosystèmes aquatiques et la chaîne alimentaire. Les poissons jouent un rôle important en tant qu'indicateurs de la qualité des eaux. Les changements dans leur état de santé ou l'augmentation de la pollution sont souvent les premiers signes de problèmes écologiques majeurs. C'est pourquoi la détection de PFAS dans les poissons représente non seulement une contamination potentielle pour les consommateurs, mais surtout un problème environnemental grave.

La Fédération Suisse de Pêche (FSP) prend très au sérieux la question des PFAS. Les pêcheurs ne sont pas à l'origine de cette pollution, mais au contraire souvent les premiers à percevoir les changements dans les eaux.

Revendications de la Fédération Suisse de Pêche (FSP)

1. Réduire les rejets de PFAS et les interdire là où cela est possible

La Confédération doit élaborer une stratégie nationale visant à limiter les utilisations non nécessaires des PFAS, à les interdire là où cela est possible et à réduire leur impact sur l'environnement.

2. Appliquer le principe du pollueur-payeur

Les coûts des analyses et des assainissements doivent être pris en charge par les responsables de la pollution par les PFAS.

3. Surveillance nationale des PFAS

La FSP demande une surveillance à l'échelle nationale des poissons, des eaux et des sédiments. Seules des données complètes et uniformes permettent d'identifier les tendances et de planifier des mesures ciblées.

4. Recommandations claires en matière de consommation

La Confédération doit élaborer des recommandations transparentes, actualisées et scientifiquement fondées concernant la consommation de poissons provenant des eaux suisses.

Peut-on encore consommer du poisson contaminé par les PFAS ?

La législation alimentaire définit des valeurs maximales obligatoires pour les substances PFAS dans le poisson. Ces valeurs maximales s'appliquent aux poissons mis sur le marché par des producteurs (pêcheurs professionnels) ou des détaillants. En Suisse, il n'existe aucune valeur limite pour les poissons pêchés pour la consommation personnelle. D'un point de vue juridique, les poissons pêchés soi-même peuvent donc continuer à être consommés. La FSP en appelle à la responsabilité individuelle.

Conclusion

La pollution par les PFAS est un signal d'alarme clair. Seules des données plus précises, une information transparente et une réduction systématique des apports de polluants permettront de garantir à long terme la santé des eaux, la stabilité des stocks halieutiques et la sécurité alimentaire.

La Fédération Suisse de Pêche s'engage donc en faveur d'une protection systématique des eaux et de la durabilité des stocks halieutiques.